

Commentaire sur le PLUI-H

Les objectifs principaux de ce nouveau règlement :

- Harmoniser et simplifier les règles
- Prendre en compte la diversité des territoires plutôt qu'une règle unique s'imposant à tous
- Comporter une certaine souplesse pour faciliter l'évolution des projets et des réflexions
- Donner la priorité à la maîtrise de la consommation foncière et à la protection des espaces sensibles,

Ces objectifs relèvent du bon sens et ne souffrent donc pas de critique ; nous les approuvons sans réserve.

Toutefois, lors de l'enquête publique réalisée auprès de nos concitoyens, ces derniers ont exprimé le sentiment qu'il y avait « trop de collectifs, de mauvaise qualité architecturale, non intégrés et ne respectant pas le style architectural traditionnel local ». Ces avis doivent être entendus.

Le commissaire enquêteur les a traduit en seize réserves et trois recommandations ; vous ne les avez pas suivies pour les deux plus importantes d'entre elles.

1. Vous n'avez que partiellement levé la réserve R-TF5 en ramenant le taux de logements sociaux à 30% au lieu de 35%, sous certaines conditions et pour certaines opérations ; nous jugeons cette modification insuffisante.
2. Et surtout vous n'avez pas levé la réserve R-TF2 dans laquelle le commissaire enquêteur demandait de diminuer les hauteurs sur L'OAP La Ramée-Marquisat en bordure du lac de La Ramée afin de préserver la qualité du site. Nous pensons quant à nous qu'un site aussi exceptionnel mérite de supporter des projets bien plus valorisants pour notre commune qu'une n-ième opération d'habitat qui ne contribuera qu'à densifier encore un peu plus la ville de Tournefeuille.

Nous voterons donc : **contre cette délibération**